
LES CAHIERS DU CERMTRI

Centre d'Etudes et
de Recherches
sur les Mouvements
Trotskyistes
et Révolutionnaires
Internationaux

3, rue Meissonnier
93500 Pantin - France
01 49 91 44 83
cermtri@wanadoo.fr
cermtri.com
trotsky.com.fr

1924 - 2024

Il y a cent ans

“Le socialisme dans un seul pays”
La contre-révolution stalinienne

COMMUNISME CONTRE STALINISME

N° 184

Juin 2024

ISSN 0292 - 4943

8€



Budapest 1956 :
la statue de Staline
abattue et brisée

II. Le stalinisme et les colonies : oppression, répression

1.- Le Congo

● **Présentation : « Notre Congo », le parti stalinien belge à l'avant-garde... du colonialisme**

Soixante-dix fois plus grand que la Belgique, le Congo a été colonisé dans des conditions caricaturales d'esclavagisme. Après la conférence de Berlin (1885), organisée par le roi Léopold et Bismarck pour partager les richesses de l'Afrique entre puissances impérialistes, le monarque belge détient le Congo en *propriété privée de sa famille*, jusqu'en 1908. En 1903, un rapport de Roger Casement (1) révèle les exactions et mutilations systématiques frappant les populations du Congo, qui devient colonie de l'État belge.

Nous reproduisons des extraits des séances du Sénat belge, en 1947 et 1948, appelé à ratifier les budgets passés de la colonie pour les années 1942, 43, 45, 46, 47, puis celui de 1948. Le 29 mars 1947, le vote est unanime, sénateurs bourgeois, socialistes et staliniens belges unis, pour approuver tous les budgets coloniaux de 1942 à 1945, comprenant l'administration du travail forcé, la répression cruelle des « indigènes », etc.

Jusqu'en 1953, la « liste noire » de l'Organisation internationale du travail pointa particulièrement les esclavagistes du Portugal de Salazar et de la Belgique « démocratique ». Celle-ci poursuivait l'oppression impitoyable du temps de guerre.

L'œuvre "civilisatrice" approuvée par la "gauche" belge

Un « gouvernement » belge en exil à Londres (en tout, les deux ministres Pierlot et Spaak), avait servi aux impérialismes alliés de façade légale pour la production, sous la « chicote » (2), du caoutchouc, du cuivre pour les munitions, de l'uranium nécessaire à la bombe atomique, etc. De 60 jours, le travail forcé dans les « cultures obligatoires » était passé à 120 jours, un tiers de l'année. La terreur est exercée dans la population par la troupe coloniale (Force publique), l'usage du fouet est légal au moins jusqu'en 1951. Les Congolais qui résistent sont déportés : c'est la « relégation », si toutefois ils arrivent vivants à destination. Ces Congolais les plus « dangereux », déportés, sont 6 253 en 1947, 5 000 encore en 1950. En 1956, on dénombre 3 294 relégués politiques. Ces relégations « pires que la mort » furent dénoncées à la face des tortionnaires et du Roi – qui allaient l'assassiner quelques mois plus tard, en coopération avec la CIA – par Patrice Lumumba, le 30 juin 1960 (3) : « *Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinion ou croyances religieuses, exilés dans leur propre patrie, leur sort étant vraiment pire que la mort elle-même.* »

"Le sort du nègre", selon les sénateurs staliniens

Le nombre d'incarcérations (pour refus d'obéissance le plus souvent) passe de 100 000 dans les années 1930 à 200 000 dans les années 1950. Car la résistance s'intensifie : grève des mineurs du Katanga en 1941 (la répression fait 60 morts), des dockers de Matadi en 1945 ; l'insurrection de février 1944 dans le Nord Kivu, entraînant des mutineries dans la Force publique, appelle au refus des impôts, de la collecte du caoutchouc, du travail forcé dans les mines, dénonce le fouet et la prison. La répression sanguinaire des colons massacre des villages entiers, les dirigeants Bushiri et Aleluya sont pendus en juin 1945 (4).

Telle est l'œuvre civilisatrice que les parlementaires socialistes et staliniens votent des deux mains, ces derniers réclamant un plus grand nombre de colons. L'obéissance servile à la diplomatie de Staline, à ses accords de Yalta avec les impérialistes, ne laisse comme prétexte aux stalino-colonialistes que des comparaisons, « leur » esclavage étant supposé plus humain que celui des autres : « *Sans doute le sort du nègre n'est-il pas enviable sur plus d'un point. Mais en comparaison avec ce que lui réserverait la domination anglo-saxonne, c'est le jour et la nuit.* »

1. Roger Casement, auteur du rapport démasquant le monarque belge, était un poète et nationaliste irlandais. Pour avoir tenté de fournir des armes aux indépendantistes irlandais, il fut pendu en 1916 par les colonialistes anglais. Ses cendres, restituées à l'Irlande, ont fait l'objet de funérailles nationales en 1965.

2. Fouet à lanières tressées de cuir, à l'origine en peau d'hippopotame ou de rhinocéros, dont l'usage remonte aux négriers portugais de la traite.

3. Patrice Lumumba, élu légalement Premier ministre du Congo, fut exécuté le 17 janvier 1961. L'assassinat eut lieu en présence de Tschombé, agent des impérialistes belges qui avait organisé la sécession du Katanga, lieu des principales richesses minières, et de quatre militaires et policiers belges, commandant la gendarmerie katangaise.

4. Ouvrier scieur sans instruction politique, Bushiri donna à sa révolte contre l'opresseur colonial un habillage religieux. Ce qui permet à de distingués universitaires européens d'oublier les crimes des esclavagistes belges, capitalistes du caoutchouc et des mines, pour des thèses très érudites sur les prophéties « millénaristes » d'un « Jésus noir. »

● Extraits de la discussion budgétaire au Sénat belge

Unité de l'Église et de l'État pour coloniser

M. Wigny, ministre des Colonies – Aucun doute ne peut subsister sur l'utilisation des crédits que vous allez accorder. Je pense que tous les Belges seront d'accord avec moi pour rendre au préalable un vibrant hommage aux missions belges pour le travail admirable qu'elles accomplissent. Elles amènent dans ce pays noir la civilisation. « *Il n'y a pas de civilisation sans évangélisation* », disait le roi Albert, et le Prince-Régent l'a répété à Léopoldville le 1^{er} juillet 1947. M. Spaak, lui aussi, a souligné que cette civilisation est le patrimoine commun qui nous unit. Grâce aux missions, nous apportons aux populations noires qui nous sont confiées non seulement le bien-être matériel, mais aussi l'éducation morale (« *Très bien !* » à droite).

Ces missionnaires belges, qui comptent dans leurs rangs les meilleurs de nos fils des Flandres et de la Wallonie, ont aussi bien travaillé pour la patrie. Comme ils sont des enfants de chez nous, semblables à vous et à moi, ils ont appris à l'indigène à connaître, à aimer et à respecter la mère patrie (« *Très bien !* » à droite).

Supprimer les châtiments corporels pour quelques « indigènes évolués » ?

M. Wigny, ministre des Colonies – Examinons un point particulier du problème social des indigènes sur le statut des évolués ou plutôt des évoluants. Ceux-ci constituent une élite qui commence à se dégager de la masse. Il ne faut pas que cette catégorie intéressante d'indigènes se sente brimée. Or quelle est leur situation juridique ? Les évoluants ne sont pas encore spécialement développés pour être soumis aux lois européennes. D'autre part, l'ensemble des règles coutumières ne leur conviennent plus complètement. Nous venons de décider la création d'une carte d'identité spéciale pour les évolués. Elle leur donne certains avantages juridiques.

M. Godding – C'est une grave erreur.

M. Van Eydonck – Oui, c'est bien mon avis.

M. Wigny, ministre des Colonies – Je précise tout de suite qu'il ne s'agit pas de créer une caste fermée, de détacher une élite de la masse qui a pour mission de conduire, mais de constater un fait social, de sanctionner l'effort que font ces hommes pour se développer, de leur accorder certains avantages comme la suppression de l'arrestation préventive et des châtiments corporels. La garantie d'un tribunal présidé par un européen et, ultérieurement, certains avantages matériels, comme des pavillons hospitaliers spéciaux, des classes réservées dans les chemins de fer et les bateaux.

M. Van Remoortel – La mission sénatoriale est unanimement hostile à ce système et, au Congo, le conseil de gouvernement s'est prononcé contre lui. Nous pensons qu'on peut réaliser tout ce que vous dites sans la création d'une carte, laquelle présente de sérieux inconvénients. Je me permets de vous dire d'être prudent dans cette affaire.

NB : En 1959, à la veille de l'indépendance, dans les trois niveaux supérieurs de l'administration, on comptait 4 875 Européens et 3 Congolais...

● "Le Congo doit rester sous le contrôle de la mère patrie" (sénateurs staliniens)

En 1947, les parlementaires du PC belge, qui avaient approuvé les budgets coloniaux des années précédentes, s'abstiennent. La raison : les intérêts des colons sont insuffisamment défendus.

M. Taillard – Nous nous sommes abstenus parce que l'exposé du ministre des colonies sur la politique qu'il entend poursuivre au Congo belge ne nous donne pas satisfaction, notamment en ce qui concerne les mesures qu'il se propose de prendre en vue d'améliorer la situation matérielle de nos concitoyens résidant dans la colonie.

En 1948, les ordres du Kremlin étant modifiés par la « guerre froide », ils votent contre, après un vibrant éloge du colonialisme – dont on a vu plus haut les bienfaits – et une exigence : le colonat belge doit grossir en nombre.

M. Levecque – Il faut que nous apportions aux indigènes de notre colonie la civilisation, c'est-à-dire l'élévation continue de leur existence matérielle et morale (...). J'ai fait partie de la mission sénatoriale qui s'est rendue il y a quelques mois au Congo (...). Du point de vue colonisation, c'est-à-dire exploitation des richesses matérielles et des forces humaines, et je ne parle pas seulement de celles de l'indigène, le Congo est sans conteste une entreprise que bien d'autres pays capitalistes nous envient. Il y a de quoi. Dans cet immense territoire où ce n'étaient que forêts et savanes il y a un demi-siècle, nous trouvons aujourd'hui de splendides plantations, des industries qui se développent, des chemins de fer et des centaines de kilomètres

de routes qui ouvrent la voie à la civilisation. Il suffit d'ailleurs de consulter le tableau des exportations en 1947 ou de faire le relevé des bénéfices des sociétés coloniales pour constater l'importance du développement économique de notre colonie (...).

Suivent des remarques sur la situation des noirs « mal nourris, mal vêtus, mal logé ».

Mais je tiens à dire que si nous sommes loin d'être satisfaits de la manière dont les choses vont au Congo, par contre nous n'admettons pas les critiques plus ou moins désintéressées qui depuis cinquante ans ne cessent de nous abreuer de bons conseils. D'abord parce que l'œuvre colonisatrice de ces pays anglo-saxons n'est pas de nature à nous arracher des cris d'admiration.

Ensuite parce que ceux qui lynchent les nègres et entretiennent la haine des races par des mesures discriminatoires n'ont aucun titre pour nous donner des leçons en matière de civilisation (...). Sans doute le sort du nègre n'est-il pas enviable sur plus d'un point. Mais en comparaison avec ce que leur réserverait la domination anglo-saxonne, c'est le jour et la nuit. Et cela vaut aussi pour plus d'un blanc qui vit dans la colonie (...).

Je dirai quelques mots de la politique générale du département.

D'abord, il est évident que le Congo doit rester sous le contrôle de la mère patrie. Le moindre relâchement exciterait l'appétit de nos bons amis et voisins. Ce contrôle doit se faire sans tracasseries inutiles mais il doit exister (...).

“Il faut que nous occupions notre colonie”

Nous venons, Mesdames et Messieurs, de recevoir un document fort intéressant : le rapport de la commission militaire mixte. Inévitablement, on est amené à penser que le vaste camp militaire que notre Congo doit devenir dans les conceptions de l'état-major du bloc occidental n'est pas sans rapport avec l'extraordinaire développement des voies prévu dans notre colonie. Que cela soit nécessaire pour les plans de conquêtes mondiales de nos protecteurs anglo-saxons, c'est possible (...). Mais il est tout aussi certain que ces voies de pénétration seront aussi les routes de l'infiltration de puissances étrangères. (...)

Des problèmes intéressant la population blanche, il en est un qui est des plus importants : celui du colonat (...). Il faut que nous occupions notre colonie, et beaucoup de nos jeunes concitoyens y trouveront un excellent champ d'activité. Or M. le ministre s'est borné à dire que le gouvernement aiderait les colons et que chacun pouvait s'établir à condition de disposer de certains capitaux minima. Quels sont ces capitaux ? M. le ministre s'est bien gardé de le dire.

“Nos richesses minières du Congo”

M. Taillard — L'intérêt capital que les USA accordent à nos richesses minières du Congo, et plus particulièrement à nos réserves de cobalt et d'uranium, est apparu dans le soin qu'a mis le département d'État à souligner que les États européens pourraient se libérer de leurs dettes vis-à-vis des USA par des fournitures de minerais stratégiques. Malheureusement pour nous, depuis longtemps déjà, nous ne sommes plus maîtres de disposer à notre gré de nos richesses coloniales. Pour des raisons que depuis des mois le gouvernement s'obstine à ne pas révéler, nous avons maintenu nos accords de guerre (...). Il ne se conçoit pas que nous laissions à la disposition du seul impérialisme américain ce qui constitue la source essentielle de nos richesses, ce qui nous permettrait de mener une politique pleinement indépendante.

2.- L'Algérie

● PCF et SFIO défendent l'Algérie française : pleins pouvoirs à l'armée coloniale, torture comprise

En août 1955, l'État colonialiste français, afin de porter les troupes d'occupation en Algérie à 400 000 appelés, décide de rappeler en Afrique du nord les conscrits qui ont terminé leur service de 18 mois. Dès le 11 septembre, dans les gares et les casernes, les « rappelés » se soulèvent. On entend :

« *Nous n'irons pas en Algérie* », « *L'Algérie aux Algériens* », « *Le drapeau français, je le respecte en France, en Algérie je le piétine* » (rapport d'un sous-officier pris à partie). Les trains sont stoppés, les uns après les autres, des casernes saccagées. Le 23 novembre, partis de la caserne Charras (Courbevoie), les soldats avec des ouvriers manifestent aux Champs-Élysées, affrontent la police.

Souvent, les trains bloqués sont remplacés par des avions militaires où les rappelés sont contraints par la police de monter. Nombre de jeunes communistes animent évidemment ces rébellions (1). Après une dissolution de l'Assemblée, les élections du 2 janvier 1956 sont marquées par une très forte participation (83 %). Il n'est pas difficile d'imaginer dans quel but les électeurs populaires, la jeunesse envoient au Parlement 150 députés du PCF, de loin premier parti de France, et 94 PS (SFIO), dont le dirigeant Guy Mollet devient président du conseil (2). Le refus de la sale guerre coloniale, où les jeunes refusent de mourir, est dans tous les esprits.

Le vote historique qui va déchaîner les tueries et autoriser la torture en Algérie est un vote d'union sacrée, qui va agréger, autour des 244 députés de « gauche », la droite et l'extrême-droite colonialiste. Comme on le verra ci-après, ce vote ignoble, criminel, barbare, cause de centaines de milliers de victimes, reste aujourd'hui présenté par les héritiers et continuateurs du stalinisme comme simplement « contestable » : une « *erreur d'appréciation* ».

Or l'examen des débats parlementaires avant le vote ne laisse pas le moindre doute sur la préparation d'une sauvage répression militaire, décrite dans le détail par le gouvernement socialiste, approuvée sans hésiter par le PCF (on lira, par le témoignage d'un député, comment l'ordre de voter arriva « d'en haut », sans discussion).

Le texte autorise « *toute mesure exceptionnelle en vue du rétablissement de l'ordre et de la sauvegarde du territoire* », territoire français qu'est l'Algérie coloniale. Face aux « 803 actes de terrorisme », et pour combattre les « rebelles » – terme colonialiste accepté par tous les partis,

« *Pas de frontière militaire entre la Tunisie, l'Algérie et le Maroc ! De Gabès à Agadir, toutes les missions de caractère militaire resteront entre les mains de la France. Un commandement unique sera institué en Afrique du Nord dont relèveront aussi bien les unités statiques que les troupes d'opération. Le quadrillage de sécurité sera resserré et généralisé. Les opérations contre les rebelles seront menées avec la plus grande vigueur. Une division, enfin, pourvue de moyens de transport rapides, sera mise en réserve générale à la disposition du ministre résident.* » (Max Lejeune, secrétaire d'État socialiste à la Guerre, avant le vote.)

Des méthodes « efficaces », « spéciales », débarrassées des « lenteurs de la justice »

Robert Lacoste, ministre résident socialiste en Algérie présente avant le vote « l'extension de la rébellion » dans toutes les régions d'Algérie : « *Une véritable lutte de vitesse s'organise entre les rebelles et nous, lutte où nous devons affirmer notre résolution et l'efficacité de nos méthodes, en insufflant à tous, civils et militaires, la volonté d'agir dans un style excluant tout conformisme et tout atermoiement.* » (3).

Quelles sont ces méthodes efficaces, ce style de répression non-conformiste des « bandes rebelles », c'est à dire des patriotes algériens ?

« *Les procédures de droit commun comportent actuellement des inconvénients dirimants, qui font que notre justice est trop lente* », « *ce serait une aberration de penser que la sécurité et la pacification pourraient être assurées par le seul jeu des moyens juridiques normaux, je le répète ; et il faut recourir à des moyens spéciaux, exorbitants du droit, qui seront fixés en vertu des pouvoirs demandés.* » Traduisons cette langue de bois.

Quels sont les moyens libérant les militaires des « inconvénients dirimants » (des obstacles) du droit, les moyens « exorbitants du droit » (sortant des bornes du droit) ? Ces périphrases sont transparentes : toute liberté de torturer. Tel sénateur vote ces pouvoirs en vue de « *l'état de siège* », tel autre presse le gouvernement,

1. Voir le film RAS de Yves Boisset ; également *Les appelés de la guerre d'Algérie, un si long silence*, de Bernard Georges.

2. Sous la IV^e République, le président de la République n'a aucun pouvoir, la Chambre des députés désigne un président du Conseil.

3. Toutes les citations sont extraites du *J.O. des débats du Sénat* du 15 mars 1956.

« mesure douloureuse et cruelle », mais nécessaire, de décapiter les « rebelles » condamnés.
Vingt ans "d'erreurs" colonialistes ?

Députés PCF en tête (puisque premier parti de France), la Chambre colonialiste approuve par 455 pour contre 76 ; mais au Sénat, l'union sacrée pour Algérie française, l'union sacrée contre les « rebelles » indépendantistes est plus écrasante : 294 contre 7 ; le sénateur stalinien L'Huillier est formel : c'est un vote pour... la paix et le progrès social en Algérie :

« Le projet des pouvoirs spéciaux qui est soumis au Conseil de la République a pour but, affirment l'exposé des motifs et les déclarations ministérielles, d'aboutir à la paix. Il y est précisé que seront mis à la raison les possédants, dont l'immense fortune est le fruit de la misère du peuple algérien. Toutefois, certains textes et certaines déclarations concernant des mesures militaires ne sauraient avoir notre approbation ; mais, pour le groupe communiste, ce qui est déterminant, c'est le développement de l'unité d'action des travailleurs et des masses populaires qui désirent le cessez-le-feu et l'ouverture de négociations. »

Malgré cette criminelle hypocrisie des stalino-colonialistes, la jeunesse continue le combat : il y avait 18 mouvements de résistance des rappelés en 1955, il y en a 76 en 1956, après la trahison de mars.

Le dossier de la prétendue « erreur » de 1956 ne s'arrête pas là. Le vote déchaînant la terreur militaire et la torture en Algérie est l'aboutissement de vingt ans de défense, par Duclos et Thorez, sur ordre de Staline et du Kremlin, des « possessions territoriales de la France », des « positions de la France dans le monde ». (Duclos). Dans cet appui constant à la répression coloniale, de la Syrie à Madagascar, il ne s'agit pas d'idéologie, mais d'une diplomatie stalinienne calculée, pactisant avec les puissances impérialistes... pour obtenir des contreparties. Celles d'une « compréhension » similaire, pour la répression militaire et policière du Kremlin à l'est de l'Europe. Le vote autorisant la torture en Algérie, en 1956, par les dirigeants du PCF, est contemporain de leurs hurlements hystériques, la même année, approuvant l'envoi des tanks contre le peuple hongrois, assimilé au fascisme. En échange de la neutralité des bourgeoisies sur la pendaison des représentants des Hongrois insurgés, ils soutiennent l'exécution des « rebelles » algériens.

Ce ne sont pas des « erreurs ». C'est une politique contre-révolutionnaire froidement exécutée, par ceux qui, de longue date, voilà cent ans, ont tourné le dos au communisme réel — celui du droit des peuples colonisés à disposer d'eux-mêmes — et le combattent.

● Le PCF et les colonies : historique

Avant 1935, le PCF revendique l'indépendance des colonies françaises

Maroc

« Toute la responsabilité de cette situation, qui a déclenché la guerre du Maroc, retombe exclusivement sur la politique impérialiste exprimée par Lyautey (...). Le sang des soldats français va couler. Et quel intérêt a l'ouvrier ou le paysan de France revêtu de l'uniforme bleu horizon à combattre contre l'indépendance du Rif ?

Le Parti jettera comme mot d'ordre en France et dans le Rif :

"Fraternisation entre les soldats français et l'armée rifaine. Pas un homme et pas un sou en France pour la guerre du Maroc. Paix au Rif. Évacuation totale du Maroc par la France" » (*Cahiers du bolchévisme*, 15 mai 1925).

« Ouvriers et paysans. Tous debout contre la guerre ! Vive la fraternisation des soldats français et des Rifains par une paix rapide ! Vive l'indépendance complète des peuples coloniaux ! À bas la guerre impérialiste au Maroc ! » (1^{er} juillet 1925).

Syrie

« Le mouvement insurrectionnel de Syrie s'étend et s'élargit chaque jour. Après le Djebel-Druze, c'est Alexandrette, Hama, Homs, Damas, qui sont gagnées par la lutte.

Les généraux impérialistes ont essayé, avec le sang des ouvriers et des paysans, d'éteindre le feu de l'insurrection : ils brûlent des villages de paysans, les tentes des bédouins, ils empoisonnent les sources, ils fusillent et pendent ceux qui osent exprimer une opinion autre que celle des gouvernants (...). Le Parti appelle les ouvriers et les paysans de France à la lutte contre l'oppression du peuple syrien. Les soldats et les ouvriers français marcheront, dans un front unique anti-impérialiste, avec les peuples opprimés des colonies.

Vive la libération de la Syrie ! Vive l'union du prolétariat français et du peuple opprimé de Syrie ! » (1^{er} novembre 1925).

Algérie

« Nos tâches :

Il faut créer à Blida, L'Arba, Rovigo, etc., de solides organisations ouvrières révolutionnaires qui joueront à l'égard du mouvement paysan le rôle dirigeant et assureront l'hégémonie du prolétariat dans le mouvement anti-impérialiste (...). Partout les communistes doivent aider les paysans indigènes à se débarrasser du respect envers l'administration, le Gouvernement général, les autorités en général. Ils doivent leur faire prendre conscience de leur force s'ils sont alliés aux ouvriers contre l'impérialisme français. » (15 avril 1933).

« Il s'agit, en effet, de montrer aux masses que seule la lutte organisée de la paysannerie et de la classe ouvrière sous la direction de cette dernière peut arracher ces revendications et que ces revendications, par leur développement même, convergent toutes inéluctablement vers un objectif central : l'indépendance de l'Algérie. » (15 mars 1935).

Après 1935 (rencontre entre Staline et Laval) : Défense des "possessions territoriales de la France", appui à la répression

Soutien au projet Blum-Viollette (droit de vote pour 0,3 % de « musulmans »)

« Le peuple d'Algérie a salué, dans un enthousiasme unanime, la décision du gouvernement de mettre à l'étude le projet de loi Viollette. Ce projet accorde le droit de vote à 20 000 indigènes. »

« Certes, le projet Viollette est loin d'être considéré par nous comme pouvant donner entière satisfaction, puisque la grande masse du peuple d'Algérie n'en bénéficie pas directement. Néanmoins, tel qu'il est, il représente un progrès certain dans la voie des droits politiques du peuple algérien. » (*Cahiers du bolchévisme*, 20 mai 1937).

Soutien à la répression, par l'État colonial, des indépendantistes algériens

« Des correspondants nous expriment leur indignation de voir les dirigeants de l'Étoile nord-africaine prendre la même position que les gros colons Croix-de-feu d'Algérie et les fascistes d'ici, contre le projet Viollette. » (*L'Humanité*, 22 janvier 1937, quatre jours avant la dissolution par le gouvernement de l'Étoile nord-africaine, indépendantiste.)

« Rappelant l'attitude passée et présente de l'Étoile nord-africaine, le sous-secrétaire d'État parlait des influences étrangères et des tentatives de division venues du dehors qui avaient amené une modification dans la propagande et l'orientation de cette organisation. Ce sont des accusations graves qu'il convient de préciser, et cela dans l'intérêt même du peuple algérien, des dizaines de milliers de Nord-africains qui sont en France, ainsi que dans l'intérêt du Front Populaire. » (*L'Humanité*, 12 février 1937).

Dénonciation comme fascistes des combattants indépendantistes

« Parallèlement, une campagne acharnée était menée en France et en Algérie par les dirigeants de l'Étoile nord-africaine contre le projet Viollette, première mesure progressive en faveur du peuple d'Algérie. Des réunions furent organisées comme à Saint-Denis, avec l'appui des éléments doriotistes (parti fasciste, NDLR).

Cette campagne contre le projet Viollette rejoint d'ailleurs la campagne menée par les éléments fascistes d'Algérie, l'abbé Lambert et tous les gros colons pour torpiller le projet (...).

Il est évident qu'une telle attitude ne peut que desservir la cause du peuple algérien, dresser les uns contre les autres, les travailleurs français et nord-africains et faire le jeu du fascisme. » (*ibid.*)

« Ceux qui, n'ayant rien compris ou rien voulu comprendre à la situation politique en France et dans le monde, voudraient voir se dresser, aujourd'hui même, les peuples coloniaux dans une lutte violente contre la démocratie française sous le prétexte d'indépendance, travaillent, en réalité, à la victoire du fascisme et au renforcement de l'esclavage des peuples coloniaux. » (*Cahiers du bolchévisme*, 29 mai 1937.)

Défense du colonialisme français en Chine et en Indochine, exigence de renforts de troupes et de canons

« Mais aussi la France peut être bientôt, du fait de cette trahison constante de la paix, attaquée en Indochine, tout en se voyant menacée en Europe, en Afrique du Nord (...). Nous avons en vue le danger d'une attaque

de l'Indochine par le Siam, en connexion avec le Japon (...). En face, la France n'a que 25 000 hommes de troupes métropolitaines et indigènes et ni un canon, ni une compagnie dans la zone frontière (...).

Devant le danger qui menace l'Indochine — alors qu'elle peut être chassée de Shanghai, alors que l'Italie prépare l'attaque de l'Afrique du Nord, que le Reich fomenté des complots de guerre civile sur notre propre territoire — la France va-t-elle continuer à capituler ? Cela ne peut pas être (...). » (*Cahiers du bolchévisme*, novembre-décembre 1937.)

« Le Bureau politique a approuvé l'initiative prise par Gabriel Péri de demander la convocation de la commission des Affaires étrangères afin d'exiger du gouvernement des explications sur la politique qu'il entend suivre en ce qui concerne les revendications du fascisme international mettant en péril l'intégrité des possessions territoriales de la France. » (Procès-verbal du Bureau politique, 10 novembre 1938.)

La nation algérienne n'existe pas, elle est "en formation". Les indépendantistes sont racistes et servent le fascisme

« Il n'y a plus désormais parmi les descendants de ces vingt races fondues dans le creuset de la nation que des Français. Tous fils de la République, une et indivisible.

Mais n'en est-il pas de même, ici, en Algérie ? Où est maintenant dans votre pays la race élue, celle qui pourrait prétendre à la domination exclusive, celle qui pourrait dire : cette terre a été la terre de mes seuls ancêtres et elle doit être la mienne ?

Il y a la nation algérienne qui se constitue historiquement et dont l'évolution peut être facilitée, aidée par l'effort de la République française (...). Et qui viendra aujourd'hui, au lieu d'unir, essayer de diviser et de dresser les uns contre les autres tous ces hommes sous prétexte qu'ils sont de religion, de race ou de couleur différentes, celui-là fait une besogne de criminel à l'égard de la patrie française, à l'égard du devoir envers l'humanité et envers les peuples. » (*Cahiers du bolchévisme*, après le voyage de Thorez en Algérie, décembre 1938.)

« En Algérie, la délégation du Comité central allait pouvoir mettre à l'épreuve des faits le thème central du rapport présenté par le camarade Maurice Thorez à la Conférence nationale du Parti : l'indivisibilité de la nation contre l'entreprise de scission du racisme ; faire de cette idée une réalité vivante dans l'esprit des masses, armant ainsi le peuple algérien pour la lutte difficile qu'il a à soutenir contre le fascisme aux côtés du peuple de France (...). L'Algérie est une colonie d'un type particulier. Du point de vue géographique, économique, historique et politique, elle est beaucoup plus que toute autre colonie, intégrée dans la Métropole. Les liens entre elle et la France sont plus étroits (...).

Le Parti populaire algérien (PPA) qui a pris la suite de l'Étoile nord-africaine, est le seul à se proclamer ouvertement nationaliste. Son influence se limite à certains milieux de la petite bourgeoisie citadine, dans le département d'Alger surtout (...). Par certains de ses chefs, il est en rapport avec Chekib Arslan qui, de Genève, intrigue en faveur des desseins que nourrit le fascisme sur le monde arabe ; en rapport aussi avec tout ce que la politique française compte d'aventuriers et de renégats du mouvement ouvrier, de Bergery à Marceau Pivert. » (Maurice Thorez, mars 1939.)

1945 : ministres du gouvernement impérialiste français, complices des massacres coloniaux

Massacres du Constantinois (1945) : appels du PCF et du PCA à "passer par les armes" les indépendantistes

Le Comité central du PCF demande « que soient passés par les armes les instigateurs de la révolte et les hommes de main qui ont dirigé l'émeute. Il ne s'agit pas de vengeance ni de représailles. Il s'agit de mesures de sécurité pour le pays. » (12 mai 1945) *La presse du PC algérien demande* « un châtement rapide et exemplaire des chefs nationalistes ».

Un tract du PCA, après le 1^{er} mai 1945 où des manifestants avaient déployé le drapeau algérien, dénonce « la provocation du PPA qui prend ses ordres chez Hitler » ; « Le PPA, en développant dans les trois départements ses mots d'ordre de l'indépendance de l'Algérie, de création du maquis algérien en semant la haine entre Algériens, en organisant ces troubles, est le parti qui applique en Algérie les mots d'ordre que donnent les hitlériens à la radio nazie. » (Tract reproduit dans le *Cahier du Cermtri* n° 178, pp. 44-45.)

Communiqué : « Une délégation commune du PC français et du PC algérien a été reçue le 10 mai par le chef de cabinet du gouverneur général. Elle s'est entretenue des provocations des agents hitlériens du Parti populaire algérien et d'autres agents camouflés dans des organisations qui se prétendent démocratiques. Cette coalition criminelle, après avoir tenté vainement de faire éclater des émeutes de la faim, a réussi à faire couler le sang.

Ce qu'il faut, c'est punir comme ils le méritent les tueurs hitlériens qui ont participé aux événements du 8 mai, et les chefs pseudo-nationalistes qui ont sciemment essayé de tromper les masses musulmanes, faisant ainsi le jeu des cent seigneurs dans leur tentative de rupture entre les populations algériennes et le peuple de France » (19 mai 1945).

Intervention de Caballero, secrétaire du PC algérien au X^e congrès du PCF (Paris, 28 juin 1945) :

« En détail, l'orateur explique les causes et les méthodes du complot fasciste en Afrique du Nord qui a abouti à la provocation de Sétif. Il conclut en soulignant que le peuple algérien a les mêmes ennemis que le peuple français et ne veut pas se séparer de la France. Ceux qui réclament l'indépendance de la France, explique-t-il, sont des agents conscients ou inconscients d'un autre impérialisme. "Nous ne voulons pas changer un cheval borgne pour un aveugle", s'écrie-t-il, aux applaudissements du Congrès. » (*L'Humanité*, 30 juin 1945.)

"Formation" interne au chauvinisme et au colonialisme

« Si les populations de la France d'outre-mer ont le droit de se séparer de la métropole, cette séparation serait à l'heure présente aller à l'encontre des intérêts de ces populations. Les communistes français, soucieux du réel, le disent avec netteté et sans équivoque. Les Nord-africains, par exemple ne font évidemment pas partie de la nation française telle que nous l'avons définie, mais ils ont intérêt à lier leur destinée à celle de la France nouvelle. » (Cours élémentaire, 4^e leçon, *La nation française*, novembre 1944.)

Etienne Fajon, qui accuse le Parti populaire algérien, indépendantiste, de « chauvinisme arabe » (!!), et défend l'Union française colonialiste, échafaude des théories pour rendre progressistes les sanglantes conquêtes et les pillages coloniaux, et transforme en égalité l'asservissement des indigènes :

« La question nationale et coloniale se trouve posée par la coexistence, au sein de certains États, de plusieurs nations ou peuples. Par exemple on trouve en Europe des États multinationaux comme la Yougoslavie, qui rassemble les peuples serbe, croate, slovène, etc. Par ailleurs, les conquêtes coloniales ont abouti, au cours de l'histoire, à l'annexion de pays coloniaux par des pays plus avancés au point de vue économique (...). C'est ainsi que la France, l'Angleterre, entre autres, sont devenues des États multinationaux par la conquête de colonies. » (*Les problèmes de l'Union française*, 17 février 1947.)

« L'indépendance immédiate de l'Algérie, préconisée par le Parti du peuple algérien (PPA), conduirait aux pires déboires. La situation actuelle de l'Algérie, pays colonial dont l'économie a été volontairement maintenue dans un état arriéré, le ferait passer immédiatement sous la coupe des trusts américains. L'indépendance immédiate n'est donc qu'un mirage. » (Léon Feix, septembre 1947.)

Soutien à la répression à Madagascar

« Il est chaque jour plus clair qu'à Madagascar, certains éléments étrangers ne sont pas restés inactifs dans les événements de ces dernières semaines et qu'il ne faudrait sans doute pas rechercher longtemps pour trouver parmi les auxiliaires, sinon les animateurs du complot, des individus directement liés à l'Intelligence Service, agents de Sa Majesté le roi d'Angleterre et du maréchal Smuts. » (*Cahiers du communisme*, mai 1947.)

Solidarité gouvernementale pour la guerre d'Indochine

« Et lorsqu'il s'est agi de voter les crédits militaires pour l'Indochine, le Parti communiste qui avait espéré, qui espérait que les déclarations du gouvernement lui permettraient de les voter, a dû constater que sur ce point également il devait s'en tenir à l'abstention, en raison même du caractère des déclarations gouvernementales.

Aussi, notre Parti demeurait fidèle à la position de principe qu'il avait fixée, mais il ne pouvait pas ne pas voir les répercussions politiques de cette attitude.

Il est clair qu'on ne peut ignorer les difficultés que provoquerait une crise ministérielle ouverte, alors que siège la Conférence de Moscou (*sic*), où le représentant défend les positions de notre pays et alors qu'il s'agit de mener à bien la bataille de la baisse des prix, sous peine de compromettre la stabilité de notre monnaie.

C'est en tenant compte de cette situation que le Bureau politique de notre Parti a adopté la résolution ci-après, fixant sa position en ce qui concerne le vote des crédits militaires :

Le Bureau politique, sur proposition du secrétaire général du Parti, confirme le mandat donné au groupe parlementaire par le Comité central qui « ne croit pas possible le vote de crédits militaires pour la poursuite de la guerre contre le Vietnam.

Toutefois, considérant que le vote à émettre par le groupe parlementaire ne saurait en aucune façon mettre en cause les autres aspects de la politique générale du gouvernement, le Bureau politique décide qu'il n'y a pas lieu pour les ministres communistes de rompre la solidarité ministérielle.

Le groupe communiste à l'Assemblée nationale, fidèle à ces principes, s'est abstenu dans le vote, et les ministres communistes, en ne rompant pas la solidarité ministérielle, ont montré à quel point le parti communiste a le souci des intérêts du pays et un sens aigu des responsabilités. » (Jacques Duclos, février 1947.)

Le PCF, premier parti de France, approuve, aux côtés de la SFIO (PS), les pouvoirs spéciaux de répression en Algérie : témoignages et déclarations

Témoignage du député PCF des Ardennes Pierre Lareppe (*Le Débat communiste*, 15 avril 1963)

« Oui, c'est exact : l'ordre de voter pour les pleins pouvoirs a été communiqué au groupe parlementaire communiste, réuni salle Colbert, au Palais Bourbon, vingt minutes au maximum avant l'entrée en séance. Oui, c'est exact qu'il fut impossible de discuter sérieusement l'opportunité d'un tel vote contre lequel plusieurs députés communistes se prononçaient ouvertement. Oui, c'est exact que le Comité central, responsable de l'activité du groupe parlementaire communiste, n'a été lui-même informé de cette décision qu'après coup et placé pratiquement dans l'obligation de ratifier une décision prise à son insu (...).

J'étais contre ce vote infâme et le matin même, sur le quai de la garde de Charleville, j'avais affirmé à un groupe de cheminots venu me questionner, que je me prononcerais contre les pouvoirs spéciaux. Quelques heures plus tard, je faisais précisément le contraire, par discipline certes, mais absolument conscient de m'associer à une tragique faute politique. »

Déclaration de J. Duclos soutenant les pouvoirs spéciaux (*Assemblée nationale*, 12 mars 1956)

« Mesdames, Messieurs,

Nous voici arrivés au moment où l'Assemblée va émettre les votes relatifs au projet des pouvoirs spéciaux, votes sur lesquels M. le Président du Conseil a posé la question de confiance.

En ce qui le concerne, le groupe communiste a déjà fait connaître son point de vue sur le problème algérien mais je veux en rappeler les données essentielles.

Nous nous prononçons en faveur de l'existence de liens politiques, économiques et culturels entre la France et l'Algérie.

Nous considérons que c'est là une position conforme à l'intérêt du peuple de France et du peuple d'Algérie, y compris l'immense majorité de ses habitants d'origine européenne (...).

Les pouvoirs spéciaux sont demandés, nous dit-on, pour aboutir rapidement à la paix et pour contraindre, si besoin est, les grands possédants d'Algérie à renoncer à leurs privilèges ; d'autres déclarations différentes ont été faites aussi, et elles sont relatives à des mesures militaires (sic) que nous ne saurions approuver. »

Maurice Thorez (*L'Humanité*, 27 mars 1956)

« Le Parti communiste n'a pas voulu sacrifier le tout à la partie. Il a subordonné son attitude dans une affaire très importante, mais pourtant délimitée, à la préoccupation essentielle qui l'inspire : préserver les possibilités d'un large développement du front unique avec les ouvriers socialistes, y compris par le cessez-le-feu et la solution pacifique du problème algérien. Les députés communistes ont eu raison de ne pas compromettre cette perspective générale en se laissant aller à la rupture sur un point spécial où ils ne sont pas d'accord avec la politique générale (...). Le PCF se félicite du voyage imminent d'une délégation du parti socialiste à Moscou (sic). »

Un mois plus tard (27 avril 1956)

« Ce n'est pas travailler pour la paix que de multiplier les opérations militaires, raser des villages, procéder à des expéditions punitives, semer la terreur et attiser les haines. Ce n'est pas travailler pour la paix, mais bien s'enfoncer dans la guerre que d'envoyer en Algérie des dizaines de milliers de jeunes du contingent, de disponibles, d'officiers et de sous-officiers.

Ce n'est pas pour une telle politique que les communistes ont accordé leurs voix au gouvernement. »

Roland Leroy, député PCF en 1956 (L'Humanité, 8 juin 2001)

« La décision – je me souviens de l'intervention de Maurice Thorez – a été prise avant tout à partir de l'idée qu'il fallait laisser intactes les possibilités de rassemblement et d'action du mouvement populaire, pour prolonger la volonté exprimée lors des élections et exiger la négociation et la paix en Algérie. C'est cette considération qui a l'emporté. Depuis lors, à ma connaissance, il n'y a pas eu de révision officielle de cette position par le Parti communiste – la seule position prise étant celle d'Étienne Fajon, qui a écrit plus tard dans un livre qu'il jugeait, "personnellement, que la décision de voter les pouvoirs spéciaux était très contestable". Il ajoutait : "Les conditions nécessaires pour qu'elle puisse faire grandir le mouvement populaire en faveur du droit du peuple algérien à l'autodétermination n'existaient pas encore." Je crois, en effet, qu'il y a eu une erreur d'appréciation. »

Sources des citations :

Archives du Cermtri ;
René Dazy : *Le PCF et la guerre franco-algérienne*, Syllepse, 1990 ;
Jacob Moneta, *Le PCF et la question coloniale*, Maspéro, 1971.



Massacre de Sétif, mai 1945